



AUDIENCE ARSENAL DE L'ANIMATION :

DES ANNONCES TRÈS INSUFFISANTES !

DES MILLIERS DE COLLÈGUES LAISSÉ.ES POUR COMPTE !

OPÉRATION JEUDIS NOIRS ! LA MOBILISATION CONTINUE :

Ce matin, la réunion entre la Ville et les organisations syndicales a eu lieu.

L'intersyndicale **SUPAP-FSU/CFDT** a rappelé la profonde colère des collègues face au mépris de la Ville et son refus de négocier.

Malgré l'ampleur de notre grève, les mesures annoncées par la Ville ne répondent qu'à la marge aux besoins nécessaires pour notre secteur. **Des milliers de collègues ne sont concerné.es par aucune annonce !!!**

Les mesures annoncées par la Ville ne permettront assurément pas l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des collègues, et des conditions d'accueil des enfants, que revendique l'intersyndicale, soutenue par la FCPE !

L'élu en charge des affaires scolaires recevra l'intersyndicale **MERCREDI À 15H30**, avant la prochaine journée d'action de jeudi.

FACE AUX MAIGRES PROPOSITIONS LISTÉES CI DESSOUS:

TOUS.TES EN GREVE CHAQUE JEUDI DE 11H25 A 12H25

TOUS.TES AU RASSEMBLEMENT À 14H DEVANT L'HÔTEL DE VILLE

NOUS POUVONS FERMER ENCORE PLUS D'ÉCOLES

Chacun.e à son niveau peut participer à convaincre les collègues des écoles de son secteur, ses connaissances sur la CASPE, que nous pouvons gagner beaucoup plus en étant encore plus nombreux.ses à nous mobiliser !

POUR FERMER L'INTERCLASSE IL FAUT RÉUNIR UN SEUL DES 3 CRITÈRES SUIVANTS SELON LES CONSIGNES OFFICIELLES DE LA DASCO À NOTRE DISPOSITION :

- Sondage prévisionnel indiquant l'absence de BAFD complet ou en cours sur l'école : **ÉCOLE FERMÉE**
- Moins de 3 collègues dont le REV prévu.es sur l'école : **ÉCOLE FERMÉE**
- Taux d'encadrement prévisionnel au-delà de 1/25 en maternelle et 1/32 en élémentaire : **ÉCOLE FERMÉE**

SANS BAFD, L'ÉCOLE EST FERMÉE. CELA SIGNIFIE QU'AVEC 2 COLLÈGUES EN MOYENNE EN GRÈVE 1H POUR MOINS DE 10 € CHACUN.E ON FERME L'INTERCLASSE....

PLUS AUCUN INTERCLASSE OUVERT LES JEUDIS !

DANS LE DÉTAIL, VOICI LES ANNONCES ET ABSENCES D'ANNONCES DE LA VILLE

NOS COMMENTAIRES EN ROUGE :

EFFECTIFS :

- 150 postes au RSC (recrutement sans concours) AAAS en 2025. **Soit moins de la moitié des 350 postes ouverts en 2024 ! Aucun « vrai » concours AAAS à l'échelle C2 prévu ni en 2024 ni en 2025 !**

ÉVOLUTIONS STATUTAIRES :

- **Rien !!!** Aucune perspective d'accès à la catégorie B pour les AAAS et ASEM, ni d'accès à la catégorie A pour les CTAE, CMFAE et les REV ! Ni même l'ouverture d'un concours pour les RAE toujours en catégorie B !

FORMATIONS DIPLÔMANTES :

- 30 BPJEPS/DEJEPS par an ... **soit 1% des 3000 AAAS et AAP qui accéderont chaque année à la formation qu'ils devraient tous.les avoir !!!**

HYGIÈNE DES ENFANTS EN MATERNELLE :

- **Circulez y'a rien à voir !** On continue comme depuis 10 ans. Les animateurs-trices continueront à changer les enfants sur l'interclasse et pendant les vacances en laissant leur groupe d'enfant à un.e collègue en activité !

BRIGADES DE REMPLACEMENT

- La Ville annonce la mise en œuvre de brigades de remplacement avec 70 contrats à 100% qui se transforment au cours des échanges en 70 postes de vacataires pour le moment ! **Soit 7 postes par CASPE en moyenne !!! De la précarité supplémentaire, pas de prime spécifique et un volume ridicule au regard des énormes besoins pour assurer les remplacements ponctuels !**

AAAS TITULAIRES :

- L'augmentation de 36€ mensuels (de septembre à juin) de la prime des REV S. **La Ville accède à une de nos revendications, mais sans perspective d'évolution statutaire, cela suffira-t-il à combler les 235 postes vacants ?**
- **Et c'est tout ! Plus de 1 600 AAAS titulaires n'auront droit à rien !**
- **Les animateurs-trices lecture continueront à percevoir leur prime de misère 34 € brut mensuels !**

AAP :

- Des REV travaillant sur des écoles « complexes » selon les termes de l'administration bénéficieront du versement d'une prime de 120€ mensuels (de septembre à juin). **La Ville parle de 100 à 200 REV concerné.es, mais ne sait pas préciser le périmètre (taille de l'école, polyvalentes, environnement complexe ???) ni indiquer une date d'application de cette mesure, renvoyant celle-ci à une discussion ultérieure avec les syndicats !**
- L'attribution d'une prime de 1 000 euros (500 en mai, 500 en novembre) aux CTAE et CMFAE. **C'est une bonne nouvelle et la validation d'une des revendications portées par l'intersyndicale (montant équivalent à la prime de coordination d'été).**
- **Et c'est tout ! Ce sont donc entre 438 et 538 REV et l'ensemble des adjoint.es éducatif.ves de l'action collégiens qui n'auront droit à rien !**

ASEM :

- Alignement du montant de la prime TAP sur celui perçu par les AAAS, soit 79 euros mensuels. **C'est une bonne nouvelle et la validation d'une des revendications de l'intersyndicale.**
- **Et c'est tout ! Toujours pas de choix laissé aux ASEM d'effectuer les TAP ou non, toujours aucun temps de réunion avec les équipes d'animation !**

AAAS VACATAIRES ET CONTRACTUEL.LES :

- L'augmentation de certains taux de vacances portés à 14,29 brut de l'heure.
Concrètement, 1,62 euros de l'heure en plus pour l'interclasse et le temps du soir en maternelle, 37 cts pour le centre de loisirs ! Pas de quoi résoudre le manque de centaines de collègues sur l'interclasse notamment. Ces mesures ne s'appliqueront qu'à partir de la paie de mars 2024 !
- Le paiement d'un temps d'accueil pour les nouveaux vacataires. **A priori 2h de « formation » en CASPE avant la 1^e prise de poste !**
- Le paiement des heures de formation réellement effectuées, et plus sur la base des vacances habituellement programmées. **C'est bien le « minimum syndical » !**
- L'annonce de la revalorisation des indices des contractuel.les tous les 3 ans. **Attention, la Ville ne dit pas quand, ni de quel pourcentage...et précise que cela sera en fonction de la manière de servir...Bref, beaucoup d'inconnus !**
- **Mais aussi et peut-être surtout : aucune contractualisation des milliers de faux vacataires sur postes permanents et toujours pas de temps de réunions d'équipe rémunérées pour les vacataires !**

RIEN NON PLUS SUR :

- L'augmentation de nombre de REV S renforcés, la réduction du temps de travail, des postes d'éducateurs spécialisés pour l'accueil des enfants porteurs de handicap, la limitation des regroupements en centre de loisirs, 1 ASEM par classe
- L'augmentation des IFSE pour tous.les, les primes REP/REP+, des primes pour les animateurs-trices brigade